

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement des secteurs « Gombo » et « Komou », dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) sur le territoire de la commune de Matoury

Le préfet de la Guyane a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, préalable à la **déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement des secteurs « Gombo » et « Komou », dans le cadre du NPNRU sur la commune de Matoury, et sur le fondement des articles R.112-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique**

Cette enquête est prescrite du
lundi 1^{er} juin au mardi 30 juin 2026 inclus

La rénovation des secteurs « Gombo » et « Komou » prévoit la démolition et la reconstitution de 187 logements sociaux, la construction de 3 000 m² de surface de logements, des opérations de régularisation foncière et de raccordement aux réseaux, la création de voies et de réseaux pour désenclaver le quartier, l'aménagement d'espaces publics ainsi que la construction d'une maison de quartier, d'un groupe scolaire et d'un équipement sportif.

Le maître d'ouvrage est l'EPFA Guyane. La personne chargée du suivi du dossier, pour le maître d'ouvrage, est Mme Justine Bourgeois – foncier@epfag.fr

Le service instructeur est le service « Urbanisme, Logement et Aménagement – unité Aménagement et Rénovation Urbaine » de la Direction Générale des Territoires et de la Mer (DGTM). La personne en charge du dossier à la DGTM est Mme Françoise KERYER, courriel : francoise.keryer@guyane.gouv.fr

Le président du tribunal administratif de Guyane a désigné, par décision n°E26000002/97 du 30 mars 2026, M. Eric HERMANN en qualité de commissaire enquêteur.

Durant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable :

En version papier :

À la mairie de Matoury : 1, rue Victor Céïde – 97351 Matoury, les lundi, mardi et jeudi de 7 h 30 à 16 h, le mercredi de 7 h 30 à 14 h, et le vendredi de 7 h 30 à 14 h 30.

En version dématérialisée :

- <https://www.registre-numerique.fr/amenagement-secteursgombo-komou-matoury>
- **sur le site internet des services de l'État en Guyane** <https://www.guyane.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2026>
- **À la Direction Juridique et du Contentieux (DJC)** Bâtiment HEDER – RDC – rue Élisabeth ROBERTIN à Cayenne, où un poste informatique est mis à disposition du public du lundi au vendredi de 8 h à 13 h.

Ce dossier est constitué notamment :

- d'une notice explicative ;
- de plans de situation ;
- du plan général des travaux ;
- des caractéristiques principales des ouvrages importants ;
- de l'appréciation sommaire des dépenses envisagées ;
- du périmètre de la déclaration d'utilité publique.

Durant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- **par écrit**, sur le registre d'enquête publique, tenu à la disposition du public à la mairie de Matoury, 1, rue Victor Céïde – 97351 Matoury ;

- **sur le registre dématérialisé :**

<https://www.registre-numerique.fr/amenagement-secteursgombo-komou-matoury>

- **par courriel :**

amenagement-secteursgombo-komou-matoury@mail.registre-numerique.fr ou dga-djc-enquetes-publiques@guyane.gouv.fr

- **sur le site internet des services de l'État en Guyane :**

<https://www.guyane.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2026> via l'onglet « Déposer une observation »

- **par voie postale**, à l'attention de M. Eric HERMANN, à l'adresse suivante : Services de l'État en Guyane – DGA/DJC – CS 57008 – 97307 Cayenne Cedex.

Toutes les observations devront être transmises durant la période de l'enquête publique, et au plus tard le **mardi 30 juin 2026 avant 16 h** pour les observations écrites et avant minuit pour les observations dématérialisées. Les observations adressées par voie postale devront être reçues par la DJC au plus tard le **mardi 30 juin 2026**.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Matoury située 1, rue Victor Céïde – 97351 Matoury, au cours des permanences suivantes :

- **jeudi 4 juin 2026 de 9 h 30 à 12 h 30**
- **jeudi 11 juin 2026 de 9 h 30 à 12 h 30**
- **jeudi 18 juin 2026 de 9 h 30 à 12 h 30**
- **jeudi 25 juin 2026 de 9 h 30 à 12 h 30**
- **mardi 30 juin 2026 de 9 h 30 à 12 h 30**

Une réunion d'information et d'échange sera organisée le :
mardi 9 juin 2026 à 17 h

à la maison des associations à Cogneau Lamirande – Matoury

À l'issue de l'enquête publique, le préfet de la Guyane est l'autorité compétente pour se prononcer sur l'utilité publique de l'opération d'aménagement des secteurs « Gombo » et « Komou » sur la commune de Matoury, dans le cadre du NPNRU.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Matoury, 1, rue Victor Céïde – 97351 Matoury. Ils seront également consultables pendant un an sur le site internet suivant :

www.guyane.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2026

Cayenne, le 24 avril 2026

Pour le Préfet
Directrice Générale de la Coordination
et de l'Animation Territoriale


Margot RENAULT